



## Assemblée générale

Distr. générale  
8 février 2008

---

Soixante-deuxième session  
Point 43 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/62/L.33)]

#### **62/97. Radiation du Samoa de la liste des pays les moins avancés**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la résolution 2007/35 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2007, relative au rapport du Comité des politiques de développement sur sa huitième session,

*Tenant compte* de sa résolution 59/209 du 20 décembre 2004 sur une stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés,

*Prend note* de la décision du Conseil économique et social de faire sienne la recommandation du Comité des politiques de développement tendant à ce que le Samoa ne figure plus sur la liste des pays les moins avancés<sup>1</sup>.

*74<sup>e</sup> séance plénière  
17 décembre 2007*

---

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 13 (E/2006/33), chap. I, sect. A, recommandation 2.